

Direction des études

## LES ATTENDUS DE LA VISITE DE STAGE

Assistant de service social  
Conseiller en économie sociale familiale  
Éducateur de jeunes enfants  
Éducateur spécialisé  
Éducateur technique spécialisé  
Moniteur éducateur  
Technicien de l'intervention sociale et familiale

### DEFINITION DE LA VISITE DE STAGE

C'est une évaluation formative qui permet d'évaluer l'apprenant sur :

- Sa connaissance de l'institution qui l'accueille (statut, missions...)
- Sa compréhension du public accueilli (besoins...)
- Sa connaissance des différents dispositifs
- Sa compréhension du métier
- Son analyse des actions effectuées
- Les compétences développées.

La visite de stage ne remplace pas l'évaluation réalisée par les professionnels du site qualifiant en fin de stage

### OBJECTIFS GENERAUX DE LA VISITE DE STAGE

La visite permet d'évaluer l'atteinte des objectifs de stage et s'appuie sur le contrat de stage établi avec le site qualifiant.

Lors de la visite de stage, l'apprenant doit :

- Présenter la structure (statut, missions, équipe, projet d'établissement ou de service, partenariat ...)
- Décrire les besoins et potentialités des personnes accompagnées.
- Réaliser un bilan des actions réalisées et des compétences mises en œuvre (au regard notamment des objectifs de stage et du projet de stage)

- Faire des liens entre ce stage et son projet individualisé de formation

- Faire des liens entre les connaissances théoriques et pratiques
- Décrire et analyser son niveau d'implication et de participation dans les situations professionnelles.

## MODALITES DE LA VISITE DE STAGE

Dans la mesure du possible, cette visite s'effectue à mi-parcours du stage.

Dès que l'apprenant a connaissance du nom du formateur qui effectuera la visite, il doit prendre contact avec lui afin de faire le lien entre le site qualifiant et l'IRTS (fixer la date et les modalités de la visite de stage).

La visite de stage doit faire l'objet d'un écrit préparatoire de l'apprenant. Cet écrit sert de support aux échanges lors de la visite.

Temps pédagogique de Co-formation entre le site qualifiant, le centre de formation et l'apprenant, elle a donc lieu en présence du formateur IRTS et du référent professionnel. D'autres professionnels du lieu de stage (responsables, membres de l'équipe...) peuvent y assister.

Pour les apprentis, si la visite s'effectue sur site hors employeur, la présence du maître d'apprentissage est fortement conseillée.

La visite donne lieu à un compte-rendu obligatoire inclus dans le bilan de fin d'année de l'apprenant ou dans son dossier pédagogique. Ce compte rendu est rédigé par le formateur IRTS. Le modèle à renseigner est disponible sur e-campus. Il devra être co-signé par le formateur-visiteur de stage et l'apprenant.

Il peut être proposé au terrain de stage une visite en distanciel (en visio-conférence) via Zoom ou teams, si le site qualifiant est équipé.

Mise à jour le 28/09/2022-MD

**IRTS Nouvelle-Aquitaine Bordeaux**  
9 avenue François Rabelais  
BP39 - 33401 Talence Cedex  
05 56 84 20 20  
contact@irtsnouvelleaquitaine.fr  
[irtsnouvelleaquitaine.fr](http://irtsnouvelleaquitaine.fr)

---

Institut géré par l'Association Régionale du Travail Social Nouvelle-Aquitaine  
Siret : 301 168 803 00015 - APE : 8542Z  
Association déclarée n°W332002027  
Déclaration d'activité : 72 33 000 55 33 Préfecture de la Gironde